

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

L'an deux mille quinze le 29 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHÊNE, CLAEYS, GENAILLE, GILLES, MARTIN BENSANA, MELCHIOR, MONNEREAU, PAIN, ROCA, Messieurs ANDREU, ARTIGUE, DAVID, ELISSALDE, GUSTAVE, OTAL, RUBIO, VALLARD.

Monsieur ANDREU donne lecture du compte-rendu de la séance du 11 mai 2015, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame CHÊNE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la convention d'organisation du service urbanisme de la CCCB
- Approbation de la convention de co-maitrise d'ouvrage avec Tisséo-SMTC concernant les aménagements du réseau de surface Tisséo
- Convention de mise à disposition du minibus intercommunal
- Convention de mise à disposition d'un minibus de la commune de Pechbonnieu
- Modification des tarifs du service Accueil de Loisirs
- Création de postes

1/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'ORGANISATION DU SERVICE URBANISME DE LA CCCB

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} juillet 2015 la Direction Départementale des Territoires n'assurera plus l'instruction des dossiers en matière d'urbanisme. Un service commun, prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, a été mis en place entre la CCCB et ses communes membres.

Ce service instructeur mutualisé aura pour mission première l'accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme.

Monsieur le Maire détaille les termes de la convention qui définissent les modalités de travail du service. L'instruction des dossiers sera assurée par deux agents basés à la Mairie de Saint Loup Cammas.

Les dépenses d'investissement liées à la mise en place du service sont à la charge totale de la CCCB. Les communes auront en charge les coûts liés à l'activité du service. La tarification se fait pour moitié en fonction du nombre d'habitants et pour moitié en fonction du nombre d'actes instruits pour chaque commune.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec la CCCB.

2/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC TISSEO-SMTC CONCERNANT LES AMENAGEMENTS DU RESEAU DE SURFACE TISSEO

Afin de mettre en œuvre ces travaux d'aménagement, TISSEO-SMTC propose de mettre en place avec la commune une co-maitrise d'ouvrage et un co-financement définis dans une convention.

L'opération fait l'objet d'une estimation financière préalable sur la base du programme de travaux défini.

La Mairie engage les études, les fait valider par TISSEO et lance les marchés. Le suivi des travaux et la réception des ouvrages se font en collaboration.

La commune avance le financement et se fait rembourser par Tisséo.

Les travaux concernent deux arrêts de bus Rue Principale. Le trottoir de celui situé en face du café sera élargi vers l'Eglise. L'arrêt devant le café sera déplacé en face de la Mairie, après le passage piéton.

Le Conseil Municipal donne son accord à la signature de cette convention par 17 voix pour et 1 abstention (M. Rubio).

3/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MINIBUS INTERCOMMUNAL ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MINIBUS DE LA COMMUNE DE PECHBONNIEU

Les minibus de la CCCB et de la commune de Pechbonnieu sont régulièrement empruntés par l'accueil de loisirs surtout le point jeune.

A ce jour, il n'existe pas de convention définissant les conditions de prêt.

Une convention a été préparée par la CCCB et par la mairie de Pechbonnieu précisant les points suivants : assurance, conditions de réservation, conducteur...

La mise à disposition est gratuite.

Le Conseil autorise le Maire à signer ces conventions.

4/ MODIFICATION DES TARIFS DU SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS

Aujourd'hui, il existe 2 types d'accueil :

- **L'accueil extrascolaire** : pour le mercredi après-midi et les vacances scolaires.
- **L'accueil périscolaire**
 - ☞ les lundi, mardi, jeudi, vendredi : le matin, le midi et le soir
 - ☞ le mercredi matin et midi

Un décret du 3 novembre 2014 redéfinit les accueils de loisirs et définit l'accueil de loisirs périscolaire comme l'accueil des jours où il y a école.

Par conséquent, à partir du 1^{er} septembre 2015, le mercredi après-midi devient de l'accueil périscolaire et sera financé comme tel par la CAF.

A l'accueil extrascolaire, sont appliqués des tarifs journée et demi-journées, à l'accueil périscolaire, des tarifs matin, midi et soir basés sur la séquence.

Il est nécessaire de créer un nouveau tarif pour l'accueil périscolaire du mercredi après-midi pour la séquence 14h-18h30.

Afin que cela ne change rien pour les parents, le Conseil Municipal décide de garder le même tarif que celui de la ½ journée centre de loisirs appliqué actuellement.

6/ CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal autorise la création des postes suivants :

- Un poste d'Animateur Principal de 2^{ème} classe par avancement de grade
- Un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe occasionnel pour 32 heures hebdomadaires pour un an.

- Un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe occasionnel pour le service entretien pour 32 heures hebdomadaires pour un an.

7/ QUESTIONS DIVERSES

a/ Projet Educatif de Territoire

La réunion du comité de pilotage a eu lieu le 11 juin dernier. Le document qui sera à envoyer à l'Inspection d'Académie, à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et à la Caisse d'Allocations Familiales est pratiquement terminé. Il manque, pour le finaliser, quelques indicateurs d'évaluation.

b/ Manifestations

- La Fête de la Musique, couplée au Feu de la St Jean, a été très appréciée.
- La première fête du bac aura lieu le 30 juin et sera animé par un disc jockey.
- La course de caisses à savon : Le projet de manifestation qui impliquait la fermeture de la côte à virages pendant un week-end a été étudié par le Conseil Départemental qui a donné oralement un avis défavorable. Malgré des propositions de limiter la manifestation à une journée, le conseil municipal décide de reporter ce projet à l'année prochaine.

c/ Eclairage public

Monsieur DAVID présente le type d'appareil d'éclairage qui sera installé sur les candélabres au Chemin de Massebiau. Il s'agit d'un éclairage par LED avec un boîtier de commande qui permet de programmer le niveau de luminosité la nuit selon des tranches horaires définies.

d/ Commission culture

Madame MARTIN BENSANA fait le point sur les projets culturels en cours.

- En intercommunalité une commission réunissant des élus et les bibliothécaires étudie les possibilités de mettre en réseau les bibliothèques.
- Un nouvel agent a été recruté à la médiathèque pour travailler avec la directrice.
- A la demande de la commission culture, l'Association Culture en Mouvement a établi un projet pour ponctuer la fête locale de moments artistiques. La Mairie prendra en charge leur prestation pendant la retraite aux flambeaux et l'association « Du Genies dans l'air » le feu d'artifice et les animations au cours du repas du samedi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.